

NOUS NE SOMMES PAS DES TOURISTES !

**Ni motifs impérieux,
ni auto-isolement pour les DOM !**

COMMUNIQUÉ ||| MONTREUIL > 3 JUIN 2021

A lors que depuis plusieurs mois, les originaires des territoires d'outre-mer sont empêchés de voyager librement vers ces destinations sauf à justifier de motifs impérieux, le ministre de l'Outre-mer vient d'annoncer la fin de cette mesure à partir du 9 juin 2021 sous certaines conditions.

Le gouvernement avait mis en place cette restriction afin de lutter contre l'épidémie Covid-19 après les fêtes de fin d'année quand 40000 touristes européens, privés de neige, avaient pris d'assaut les plages de Guadeloupe, Martinique et de la Réunion.

De qui se moque-t-on ?!

Le Conseil d'État a jugé qu'« *exiger un motif impérieux porte une atteinte disproportionnée au droit fondamental qu'a tout Français d'accéder à son pays* » et il a suspendu l'obligation des motifs impérieux pour les Français rentrant de l'étranger. Malgré cette décision, à partir du 9 juin 2021, des restrictions conséquentes seront imposées pour les voyages vers les territoires d'Outre-Mer et occasionneront d'importants désagréments.

Or qui sommes-nous ?

Des Français cherchant à rentrer momentanément chez eux ou des touristes lambda ? Des Français ayant le besoin normal et naturel de voir leurs parents et leur famille, vivant sur place, après plus d'une année de restriction sanitaire ou juste des touristes en mal de cocotiers et de sable blanc ?

Non monsieur le ministre des outre-mer, nous ne sommes ni des touristes ni des cobayes !

Certes, vous avez levé cette restriction mais avec une application du *pass* sanitaire différente du reste de l'Europe. En effet les États membres se sont entendus pour que chacun s'abstienne d'imposer des restrictions supplémentaires pour les voyages. Or, vous imposez à l'arrivée en outre-mer un auto-isolement de 7 jours et un nouveau test PCR pour les non-vaccinés, a contrario rien pour venir dans l'hexagone hormis La Réunion, Mayotte et la Guyane.

Que faut-il comprendre ? Y aurait-il une fois de plus, l'application différenciée de la loi pour les ultramarins ? À quoi sert le test obligatoire au départ ?

Nous sommes nombreuses et nombreux à vouloir enfin rentrer « au pays » durant la période estivale. Pensez-vous que nous pouvons perdre 7 jours de congé ?

Monsieur le ministre laissez les ressortissants des départements d'outre-mer voyager vers leurs pays respectifs en toute tranquillité. Même si les précautions d'usage sont de rigueur, laissez-nous retrouver nos parents, nos familles et nos amis sans nous imposer une nouvelle épreuve.